



CESOA

CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES
D'OPTOMÉTRIE APPLIQUÉE

C.E.S.O.A.-S.C.T.O.W.

Centre d'Études Supérieures d'Optométrie Appliquée

158 rue d'Enhaive – 5100 Jambes (BELGIQUE)

Tél./Fax : +32 (081 58 91 21)

E-mail : cesoa.bxl@sec.cfwb.be

Site internet : www.cesoa.be

Enseignement Supérieur de Type Court de catégorie Technique de Promotion Sociale et de régime
Bachelier en Optique-Optométrie - Opticien – Formation Aide-soignant
Matricule de la Communauté française de Belgique : 2.197.038
Pouvoir organisateur : Association des Diplômés C.E.S.O.A.-S.C.T.O.W. A.S.B.L.

Aide-soignant

Année scolaire 2020/2021

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 1^{ère} 2^{ème}

1. Identité (remplir en majuscules SVP)

Nom :

Prénom(s) :

Sexe¹ : M / F Nationalité :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance : (pays :))

2. Coordonnées

Rue/Avenue

N° Boite :

Code Postal : Localité :

Téléphone :

E-mail :

3. Modalités d'inscription

L'inscription au CESOA est établie conformément à la réglementation en vigueur dans l'enseignement de la Communauté Française de Belgique et au Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de l'établissement scolaire, disponible sur notre site internet. Les cours se donnant en français, une très bonne connaissance préalable de la langue française (à l'écrit et à l'oral) est impérative.

Les montants fixés par le Pouvoir Organisateur du C.E.S.O.A – S.C.T.O.W pour les étudiants qui s'inscrivent dans toutes les unités de formation (UF) s'élèvent à :

- 301,76 € pour la 1^{ère} année
- 270,04 € pour la 2^{ème} année

Sous réserve de modification

Les bénéficiaires d'une attestation d'ACTIRIS, FOREM, VDAB, CPAS datée au min. du 14/09/2020 seront exemptés du paiement du Droit d'inscription et paieront la participation école, soit 280.48€ (Sous réserve de modification)

Les frais d'inscription couvrent : le droit d'inscription exigé par la Communauté Française de Belgique, les frais administratifs, de bibliothèque, d'assurances (à l'école, sur les lieux de stage, trajets domicile-école/lieux de stage), frais de fonctionnement, syllabus et manuels, matériel de travaux pratiques, au moins une sortie pédagogique et/ou conférence.

¹ Veuillez biffer la mention inutile (M=masculin/F=féminin)

4. DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Tous les documents fournis doivent être rédigés en **français** (ou accompagnés d'une traduction établie par un traducteur juré, aux frais de l'étudiant). Même en cas d'abandon de la procédure d'inscription ou des cours, les documents restent la propriété du C.E.S.O.A.

En cas de tentative de fraude ou de fraude avérée (documents falsifiés, par exemple), l'inscription est automatiquement et définitivement annulée.

- | | |
|--|--|
| 1) Photocopie de la carte d'identité ou du titre de séjour émis par une administration communale belge dont la validité couvre le 14/09/2020 ; | 1 <input type="radio"/> |
| 2) Extrait de casier judiciaire - modèle n° 2 vierge (art 596 al.2) à commander à votre administration communale à partir du 14 août 2020 ; | 2 <input type="radio"/>
3 <input type="radio"/> |
| 3) Attestation d'assurabilité à la mutuelle ; | 4 <input type="radio"/> |
| 4) Lettre manuscrite de motivation. Qu'est-ce que le métier d'aide-soignant pour vous ? | 5 <input type="radio"/> |
| 5) Pour les étudiants ayant déjà suivi une formation d'AF/AS:
- attestations de réussite
- volume horaire | 6 <input type="radio"/> |
| 6) Certificat médical d'aptitude | |

Cadre réservé à l'administration

5. Formalités pour finaliser l'inscription définitive

Le test d'admission (dont la date sera communiquée ultérieurement) sera accessible à toute personne qui aura effectué une inscription provisoire au Cesoa.

Les étudiants ayant réussi le test d'admission seront avertis personnellement.

L'inscription définitive sera validée lorsque l'étudiant procédera au paiement du solde des frais d'inscription (uniquement par bancontact ou virement)

A titre informatif :

NE POURRONT S'INSCRIRE DEFINITIVEMENT QUE LES CANDIDATS QUI :

- seront retenus à l'issue du test d'admission ;
- apporteront les documents médicaux requis ;
- seront en ordre de dossier et de paiement.

Pour rappel, les cours se donnent en journée, en général du lundi au vendredi de 08h00 à 17h.

Les stages d'observation, d'insertion et d'intégration se déroulent durant l'année, et peuvent exceptionnellement se dérouler pendant les vacances scolaires et durant une partie des vacances d'été.

L'étudiant reconnaît avoir pris connaissance des modalités d'inscription².

Fait à Jambes, le / /2020

**Signature de l'étudiant
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »,**

**Signature d'un membre
du CESOA**
(Prénom, nom et fonction),

² Une photocopie de ce formulaire dûment rempli peut-être remise, sur simple demande, à l'étudiant.